



Samedi 26 et dimanche 27 octobre 2013
SELECTIF REGIONAL de BEAURAINVILLE (62)

Organisation :

- Canoë-Kayak Club Beaurainvillois (La Canche)
 - Adresse : Impasse de la passerelle, 62990 BEAURAINVILLE
- R1 : Sébastien VANDEVILLE (contact : canoekayakbeaurainvillois@orange.fr)
- Responsable informatique : Nicolas LALLIOT
- Juge-arbitre : Vincent HANNEDOUCHE

Inscriptions :

Les inscriptions sont à faire sur le site de la FFCK pour le mercredi 23 octobre.
Règlement de 3€ par embarcation par course (à l'ordre du CKC BEAURAINVILLOIS, inscriptions payables sur place).

15 euros de caution par dossard : Chèque libellé à l'ordre du CKC BEAURAINVILLOIS (règlement sur place).

Toute inscription en retard sera majorée d'une pénalité de 15 €
Pour d'éventuels problèmes, appeler le 03.21.86.01.62

Catégories

Invités: Poussins, Benjamins, Minimes (gratuits)

Sélectif régional: Cadets – Juniors – Seniors – Vétérans

Licence 2013 en règle pour tous.

RAPPEL : Depuis le 1er août 2013, la commission nationale d'Activité Slalom prend en compte dans son classement national les épreuves ouvertes aux minimales 2èmes années, soit leurs participations à toutes les courses de niveau régional.

Programme :

➤ **SAMEDI 26 OCTOBRE**

Navigation libre jusque 13h00

- 11h30-13h30 : Paiement des inscriptions et retrait des dossards par clubs pour les SR 1,2,3
- 13h00 : montage du parcours course 1
- 14h30 : réunion des juges
- 15h00 : départ course 1
- 17h30 : fin de la course 1

➤ **DIMANCHE 27 OCTOBRE**

- 09h00 : montage du parcours de la course 2
- 09h30 : réunion des juges courses 2 et 3
- 10h00 : départ course 2
- 12h00 : pause et montage du parcours de la course 3
- 13h30 : départ course 3
- 16h30 : fin des courses et pot de l'amitié

JUGEMENT :

Le nombre de juge à fournir est de:

- à partir de 3 bateaux inscrits sur la course, 1 juge NON compétiteur ou 2 juges compétiteurs.
- à partir de 12 bateaux inscrits sur la course, 2 juges NON compétiteur ou 4 juges compétiteurs.

En cas de non respect de cette règle, le club concerné se verra pénaliser de 100€ par juge manquant.

REGLEMENT :

Application du règlement fédéral 2012/2013.

Informations :

- Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre de compétiteurs
- Possibilité d'hébergement au camping de Beaurainville. (tel : 03.21.90.02.80)

- Gites (point infos tourisme : 03.21.81.03.54)
- RESTAURATION : buvette, et restauration mis en place le samedi et le dimanche

ATTENTION AU
CHANGEMENT D'HORAIRE D'HIVERS

